

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 45 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 47 ^m soir.	8 h. 09 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	11 h. 41 ^m matin.	1 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. / Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Samedi, 1^{er} jour de l'an, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas.

Cahors, 30 décembre.

CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

La session parlementaire a été close, par décret présidentiel, lu au Sénat et à la Chambre des députés dans la séance du 28 décembre.

On sait que les deux Chambres se réuniront le 11 janvier pour leur session ordinaire de 1881.

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.
Séance du 28 décembre.

Le sénat dans sa séance du 28 décembre, après une courte discussion à laquelle ont pris part MM. Batié, Rogé Marvaive et de Gavardie, a voté par 157 voix, contre 119, l'article 4 du budget modifié la veille par la Chambre des députés. Les droites se sont abstenues sur l'ensemble du budget qui a été ensuite adopté par 204 voix sans discussion et la session extraordinaire a été close par décret.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 décembre.

Incident de Girardin-Laisant.

On savait avant l'ouverture de la séance que M. de Girardin devait soulever un incident à l'occasion de la publicité d'une odieuse accusation dirigée contre lui. Aussi tous les yeux se portèrent-ils sur le directeur de la France lorsqu'il fit son entrée dans la salle et va prendre place à son siège habituel. Dès qu'il est assis, il demande la parole avec une certaine animation; mais M. Gambetta le calme du geste, l'invitant à attendre quelques instants.

M. de Girardin a pris ensuite la parole, et un grand silence s'est immédiatement établi.

On sait que M. de Girardin a rarement abordé la tribune et qu'il est plus éloquent la plume à la main que lorsqu'il fait un discours. Mais les questions personnelles ont le droit d'enhardir les orateurs; on est toujours sûr d'émouvoir un auditoire quand on défend son honneur. La Chambre, cela se voyait, était très affectée de l'incident, et toutes ses sympathies étaient pour M. de Girardin.

En très peu de mots, alignés à l'avance sur un papier, il a protesté contre un système de délations qui ne respectait plus personne et menaçait de ramener le pays au triste régime des suspects. « Le silence de mon adversaire serait sa honte, » dit-il en terminant.

M. Laisant monte à la tribune; il est en possession de tout son calme; aucune passion ne l'agite à la surface, et on devine qu'il a mesuré à l'avance les conséquences de ses actes. Il entre dans de très longs, très minutieux détails sur les circonstances qui ont accompagné la remise de la lettre à la commission.

Les voix de M. Philippoteaux et Le Faure retentissent en même temps demandant la parole. M. de Girardin s'agite sur son siège, et M. Laisant avec une absence de tact qui a été immédiatement réprimée par M. Gambetta, l'invite au calme. M. Paul de Cassagnac, qui a déjà interrompu plusieurs fois, demande la parole.

Comme tout le monde a son opinion faite, on finit par supporter avec impatience la présence de M. Laisant à la tribune. Volontier on en finirait et on demanderait la question préalable. La Chambre est visiblement partagée sur le point de savoir s'il faut clore le débat,

mais elle est unanimement écœurée.

M. Laisant se met aux ordres de la Chambre pour donner lecture de la lettre dont il avait été question dans les journaux et qui a été produite par lui devant la commission d'enquête.

Puis il descend de la tribune au milieu d'un silence glacial. Il est remplacé par M. Philippoteaux qui, avec des accents d'une émotion et d'une indignation communicative, donne sur ce qui s'est passé à la commission, sur les travaux de cette dernière, des renseignements qui sont accueillis par la Chambre avec la plus vive satisfaction. Les braves les plus chaleureux éclatent lorsqu'il s'écrie: « Moi! maire de Sedan, député de l'Est, je ne pouvais sans bondir entendre accuser un de mes collègues de trahison.

Enfin la lecture de la lettre a été ordonnée, nous ne savons pourquoi. C'était lui faire trop d'honneur. Chaque mot de cette odieuse lettre a été souligné par les protestations de l'Assemblée.

Dans cette lettre Mme Graux raconte avoir rencontré Mme de Brimont-Brassac, chez qui elle a fait connaissance avec M. de Girardin. Mme de Brimont lui dit qu'elle avait remis à M. de Bismark, de la part de M. de Girardin, des notes sur l'état de l'armée française, que M. de Girardin avait besoin de femmes intelligentes et en état de tenir un salon. Mme Arnaud de l'Ariège et Mme Edmond Adam ne répondant pas suffisamment à ces conditions, elle lui offrait d'ouvrir un salon politique dans lequel M. de Girardin amènerait quelques femmes, notamment Mme de Kaulla, puis le prince Napoléon, le duc d'Aumale, M. de Bradaugh. (Bruits et rires.)

La signataire de la lettre fit fermer sa porte à Mme de Brimont, qui lui avait déclaré elle-même que c'était chez elle que M. de Girardin recevait les émissaires de M. de Bismark (Bruit).

Nous ne croyons pas devoir insister plus longtemps sur un incident qui, nous l'espérons, ne se reproduira plus dans une Assemblée française. Par ordre du jour motivé, la Chambre a approuvé la résolution de la commission, infligeant, ainsi à qui de droit, un blâme mérité.

Une longue agitation succède au vote, qui a eu lieu au scrutin public.

Informations

Deux entrepreneurs de travaux publics, MM. Yvert et Candas, viennent d'adresser au procureur de la République une demande de poursuites contre les généraux de Cisse, Petit, Durand de Villers, l'intendant général Blondeau, le colonel Lauty, les chefs de bataillon Turot et Derendinger, pour concussion et faux en écritures d'administration militaire.

Ces honorables officiers, obéissant à un premier mouvement d'indignation, avaient désiré protester publiquement contre les accusations dont ils sont l'objet; mais une appréciation plus froide de ces inqualifiables accusations les a conduits à penser qu'il appartenait à la justice seule d'y répondre et à venger leur honneur attaqué dans des intentions que de récents et pénibles incidents ont suffisamment mis à jour.

Le Canal de l'Escaut à la Meuse.

M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, vient d'adresser à M. A. Girard, député de Valenciennes, la lettre suivante :

« Paris, 20 décembre.

» Monsieur le député et cher collègue,
» Vous avez bien voulu attirer mon attention sur

l'intérêt que présenterait la prompte exécution du canal de jonction de l'Escaut à la Meuse, et j'ai exprimé le désir de voir hâter, autant que possible, les opérations préliminaires à la réalisation de cette entreprise.

» J'ai l'honneur de vous informer que l'avis-projet dressé pour ce canal par MM. les ingénieurs est en ce moment, pour examen, entre les mains de M. l'inspecteur général de la division.

» Vous pouvez d'ailleurs être assuré que je ne perdrai pas de vue la démarche que vous avez faite auprès de moi, et que j'activerai, dans la mesure du possible, l'instruction de l'affaire qui vous intéresse.

» Agrétez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics,
» SADI-CARNOT.

Les inondations.

Deux éboulements ont eu lieu à Dieppe. Le premier s'est produit à la côte de Rouen, il y a quelques jours; un terrain appartenant à Mme Quereille s'est écroulé et a écrasé une cave ou cellier.

La nuit de vendredi, c'est un éboulement de falaise qui s'est produit près de la jetée du Pollét, entre le Sémaphore et la chapelle de Bonsecours.

Plusieurs personnes qui ont voyagé ces jours derniers sur la ligne de Dieppe à Neuchâtel, nous apprennent que la vallée forme un lac d'une grande étendue.

L'eau arrive jusque sur la voie ferrée et couvre les rails; il semble, quand on passe de ce côté en wagon, qu'on traverse, sur pilotis un bras de mer.

On lit dans la Sarthe à la date du 26 :
La Sarthe a monté cette nuit dans d'énormes proportions.

Au Mans, toutes les caves de la rive droite, dans le quartier du Bré sont envahies.

Au carrefour des rues du Chêne-Vert et Saint-Victor, il y a de 30 à 40 centimètres d'eau.

Le petit jardin de la rive gauche disparaît presque entièrement sous l'eau.

Le bateau-lavoir de l'hôpital a été enlevé.

A midi, l'étiage du Pont Napoléon marquait 2^m 79.

Nous recevons la dépêche suivante :
Nicosie (Chypre), 26 décembre.

A la suite des pluies torrentielles, des inondations se sont produites dans toutes les parties de l'île de Chypre.

A Limassol, le fleuve a débordé avec violence. 60 maisons ont été détruites, huit personnes ont péri.

Une association internationale de faussaires.

On lit dans la *Gazetta del Popolo* de Turin, du 25 décembre :

Nous recevons de Milan la nouvelle d'une arrestation importante opérée par un délégué et six agents de la sûreté publique de Turin.

Les individus arrêtés devaient hier soir être conduits dans cette ville.

D'après ce qu'on nous écrit, il s'agit de la découverte d'une vaste et puissante association internationale de faussaires qui commençait maintenant ses opérations à Turin, Gènes, etc., tandis qu'elle opérait sur une grande échelle

en Suisse, en Amérique, en France, et en Angleterre.

Cette association se compose d'Italiens, de Français, d'Anglais, d'Américains, de Polonais et avait pour but :

1^o De falsifier les titres publics d'Angleterre, d'Amérique, de Russie, d'Italie, du Canada.

2^o De recéler les titres volés dans les pays sus mentionnés.

On soupçonne que de nombreuses valeurs soustraites, lors de quelques-uns des plus fameux vols commis en Angleterre ont été précisément confiés à cette association internationale de faussaires.

Il est de même constaté que les valeurs provenant d'un gros vol commis il y a peu de mois à Turin, ont été recélées et vendues par des affiliés de cette association.

Cette association a, comme nous l'avons dit, des succursales dans les principales villes de l'Europe. Des chefs, des sous-chefs, des commissionnaires, exécutaient leurs opérations criminelles simultanément en divers pays, avec cette seule différence qu'en Italie ils vendaient de la rente française volée ou falsifiée en France, des valeurs italiennes ou de la rente russe et vice versa.

Dernièrement a eu lieu l'adjudication, par devant notaire, à la suite de dissolution de société, du journal *l'Union*. M. Berryer a été déclaré adjudicataire pour la somme de 120,000 fr.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE FEMMES.

La nouvelle Société de secours mutuels de femmes, récemment fondée à Cahors, répond à un vrai besoin. Aussi ne sommes-nous pas étonnés d'apprendre, que, grâce à l'initiative de la présidente de l'œuvre, les adhésions arrivent en grand nombre.

Les sociétaires sont convoquées pour dimanche prochain à l'effet de procéder à la formation du bureau, et d'entendre la lecture du règlement.

Notre compatriote M. Besse, professeur de mathématiques au collège de Castres, a été nommé à la même chaire au lycée de Tournon.

Le Conseil municipal de Cahors a tenu hier soir sa dernière séance, sans aucun incident digne de remarque.

Par arrêté du 20 décembre courant, M. le ministre des finances a nommé receveur des actes civils à Cahors, M. Gisbert, receveur des actes judiciaires, dans la même ville, en remplacement de M. Napias, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du même jour, M. le ministre des finances a nommé receveur des actes judiciaires à Cahors, en remplacement de M. Gisbert, M. Dalat, précédemment à Ussel (Corrèze).

Par décision du 18 décembre 1880, M. le ministre de l'intérieur a décerné une médaille d'honneur de 2^e classe au sieur Boudie (Jean), pêcheur à Carennac, pour avoir sauvé

282

juillet dernier, le nommé Déchamp, en danger de se noyer dans la rivière de la Dordogne et pour avoir arrêté le même jour un cheval attelé à une voiture et qui s'était emporté.

Par arrêté du 24 décembre :

Le titre de *certificats d'études primaires* est exclusivement réservé aux diplômes délivrés par les commissions instituées en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 juin 1880.

Un lycée vient d'être créé à la Martinique. Les candidats qui voudraient y être nommés professeurs doivent adresser leurs demandes à la direction de l'enseignement secondaire (2^e bureau), en l'accompagnant de leur *Curriculum vitae*. Les traitements varient de 4,000 à 8,000 francs.

Eboulement dans la Cèvence de Douelle

Voici quelques renseignements sur l'éboulement que je vous ai déjà annoncé.

Vers quatre heures du soir, le 28 courant, sur le chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac, au lieu dit : la Cèvence de Douelle, un bloc de rocher de 30 mètres de long sur 20 mètres de large, s'effondra sur la route, heureusement déserte à ce moment.

On estime à 2 400 mètres cubes les blocs qui encombrèrent la voie. La banquette a cédé à cette masse sur une longueur de 5 mètres, et a glissé dans la rivière.

Cet éboulement était prévu. Le rocher reposait sur une couche argileuse et devait céder tôt ou tard sous l'action de l'infiltration des eaux. Les pioles de ces jours passés ont bûté sa chute.

L'administration des Ponts et chaussées a pris aussitôt les mesures nécessaires pour débayer la voie ; mais il ne faudra pas moins de 15 à 20 jours de travail pour que la circulation puisse être rétablie.

On signale un vol commis lundi dernier au préjudice du préposé de l'octroi de l'abattoir de Cahors. On venait de déposer plusieurs billets de banque entre ses mains, lorsque étant appelé au dehors, il sortit sans avoir mis cette somme sous clef. Il s'aperçut, en rentrant, de la soustraction d'un billet de 100 fr. Plainte a été aussitôt portée au bureau de police.

La catastrophe de Saillagol.

À la nouvelle de la catastrophe de Saillagol, Mgr l'Évêque de Montauban, empêché par son état de santé, a envoyé, lundi matin, sur les lieux, M. l'abbé Delfargues, son vicaire général, pour porter les secours et les consolations de la religion à cette paroisse si cruellement éprouvée.

D'après les informations qui nous arrivent, sur une population d'environ 350 habitants, il n'y aurait que trois familles qui ne compteraient pas parmi leurs membres des morts ou des blessés.

On ne peut se faire une idée du pêle-mêle de cette foule et de l'horreur de cette situation.

Quand les secours ont pu être organisés, on n'a pas tardé à constater que trois personnes, un homme et deux femmes avaient été tués sur le coup ; quatre n'ont pas tardé à expirer : dans le nombre se trouve une petite fille de quatre ans. Une autre femme est morte hier soir. Le total des morts jusqu'à maintenant se porte donc à huit. Le nombre des blessés, sans parler des contusions légères et sans importance, s'élève à 46.

Une circonstance à noter, c'est la disparition complète de la famille Ramon, par la mort de ses trois membres.

Il est malheureusement trop aisé de comprendre les causes de cet effondrement.

La voûte de cette église, construite il y a 35 ans environ, paraît-il, était une voûte plate, construite avec des briques accolées horizontalement les unes aux autres comme une cloison et liées entre elles par du plâtre.

Lundi dernier, M. Desfargues, vicaire-général, envoyé sur les lieux par Mgr l'Évêque, a présidé à la levée des victimes et à leur inhumation. M. le Préfet, M. le procureur de la République, assistaient à la cérémonie funèbre.

Le crime de Saubiot.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Un crime épouvantable vient d'être commis à quelques kilomètres de la ville d'Agen.

Au lieu de Saubiot, commune du Passage-d'Agen, habitait seul le sieur Palisse, âgé de 68 ans. Cet homme, qui était estimé de tous ses voisins, possédait une certaine fortune, de cent à cent cinquante mille francs environ.

La maison qu'habitait le sieur Palisse est située sur le bord de l'ancienne route de Laplome, elle n'a qu'un rez-de-chaussée ; la porte d'entrée se trouve sur le derrière.

Les maisons les plus voisines de l'habitation de M. Palisse sont toutes à une distance d'environ 100 mètres.

La femme Gayraud allait chaque jour, à son retour de la ville, chez la malheureuse victime pour lui faire son ménage.

Hier, elle s'y rendit plus tard que d'habitude ayant eu besoin, après la vente de son lait, de voir un médecin.

C'était vers midi et demi, elle fut très étonnée, en s'arrêtant, de voir la maison fermée ainsi que la volière.

À sa grande surprise, la porte n'était pas fermée à clef. Elle entra alors dans la cuisine. Puis, passant dans la chambre du sieur Palisse elle en ouvrit la fenêtre ; en se retournant le spectacle le plus horrible se présenta à ses yeux. Elle aperçut le sieur Palisse étendu par terre aux pieds du lit, tout habillé, la figure couverte de sang, son corps baignant dans une flaque de sang coagulé. Elle sortit toute affolée, criant à l'assassin.

Aussitôt avertis, M. le procureur de la République, M. Ducos juge d'instruction, M. le commissaire de police, M. le maire du Passage-d'Agen et M. le docteur Cortès se rendent sur les lieux.

Dans la cuisine, sur la table couverte d'un linge blanc, se trouvaient cinq verres dont trois avaient servi, une miché de pain de 15 livres entamée, une soupière, deux bouteilles et une clef. Sur le cruchon, qui était sur l'évier, on voyait près du goulot, une petite goutte de sang ; dans l'évier, il y avait deux assiettes à soupe avec deux cuilliers, l'eau qui se trouvait dans celle de dessus était rongie par le lavage probable des mains de l'assassin. En face du cruchon, sur l'évier encore, se trouvaient autres deux assiettes plates ; dans l'une on remarquait une assez grande plaque de sang ; l'essuie-main, qui se trouvait derrière la porte, était aussi maculé de sang.

La femme Gayraud nous a raconté que, la veille, elle avait dîné avec sa fille, une de ses nièces et la fermière en compagnie de Palisse. Après le repas, elle avait lavé la vaisselle, rincé les verres qu'elle avait posés sur la table, puis enfermé dans l'armoire le linge, le pain et les assiettes.

Avant de laisser la maison, vers quatre heures et demie, le sieur Palisse lui avait dit de mettre la soupière devant le feu, manifestant l'intention de manger dans la soirée.

Aussitôt la justice arrivée, M. le docteur Cortès procède à l'autopsie du cadavre.

Il en résulterait que Palisse a été assassiné quatre heures environ après son dernier repas ; qu'il a été frappé avec un instrument contondant et tranchant. M. le docteur a constaté huit blessures :

Une à la lèvre supérieure, une au front, une à chaque oreille, une sur la nuque, une à la tempe, une à l'occiput.

On n'a retrouvé dans les tiroirs qu'une pièce de 2 fr. et trois de 1 fr.

D'après ces constatations, il y aurait tout lieu de présumer que le vol aurait été le mobile du crime.

Le ou les assassins devaient être au guet depuis longtemps. Voici ce qui nous a encore été raconté par la femme Gayraud :

Plusieurs fois par semaine, le petit garçon de cette femme couchait chez Palisse. Vendredi dernier, avant-veille du crime, vers onze heures de la nuit, cet enfant entendit frapper au contrevent, éveilla le sieur Palisse et lui dit : « On vient de frapper. » Palisse répondit : « Si on veut quelque chose on y reviendra bien. » Puis, ils entendirent les pas d'une personne. Le lendemain, cet enfant le dit à sa mère qui, dans la

journée du dimanche, recommanda à Palisse, quand il serait seul, de n'ouvrir la porte à personne.

Le soir il était assassiné.

Les cartes de visite.

C'est assez généralement dès le lendemain de Noël que l'on se dispose à envoyer ses cartes de visite du nouvel an. Il peut ne pas être dépourvu d'intérêt de rappeler les conditions postales essentielles à cet usage.

On sait déjà que les cartes peuvent être écrites à la main, mais toute annotation supplémentaire à l'adresse et au nom est rigoureusement interdite, à moins d'être placée sous enveloppe et affranchie comme lettre ordinaire.

D'après les dernières conventions postales internationales, la taxe d'affranchissement pour les cartes de visite expédiées dans les conditions ordinaires est fixée au prix uniforme de 5 centimes pour toute l'Europe.

Le Canada, les Etats-Unis et quelques autres pays faisant partie de l'Union postale, se trouvent dans les mêmes conditions.

Ainsi, le prix d'affranchissement des cartes est le même, soit qu'on les adresse de la place de la Bourse, par exemple, dans tel autre quartier de Paris, ou à Lyon, à Marseille, à Saint-Petersbourg, à Lisbonne, etc. Insistons sur ce fait, car, l'an passé, on compta plus de quarante mille cartes affranchies à l'aide de timbres de 10 centimes.

Pour les pays qui se trouvent en dehors de l'Union postale, la taxe varie selon les distances ; ainsi l'affranchissement des cartes pour le Japon coûte 8 centimes.

Un vol de 30,000 fr. a été commis cette nuit dans la sacristie de l'église Notre-Dame-de-Lorette, à Paris. Cette somme était renfermée dans un coffret en fer placé dans une petite armoire en chêne dont la porte assez massive a été fracturée. Une deuxième armoire non fermée, voisine de la première a été également fouillée et les objets qu'elle contenait pour l'usage du sacriste, jetés à terre. Jusqu'ici l'enquête, n'a amené la découverte d'aucun coupable ni éveillé aucun soupçon. Il est probable que les voleurs se sont introduits par une porte dérobée donnant accès de la sacristie à la rue Bourdaloue. Le service de la sûreté, prévenu ce matin, a mis aussitôt ses agents en campagne.

LA COMMISSION SUPÉRIEURE du phylloxera.

La commission supérieure du phylloxera a tenu, cette année, sa session annuelle du 9 au 12 décembre 1880. Dans sa première séance, elle a entendu le rapport du directeur de l'agriculture renfermant l'exposé de la situation phylloxérique de la France, les mesures prises par l'administration, en exécution de la loi, pour l'organisation des traitements administratifs, les encouragements accordés aux associations syndicales organisées pour la défense des vignobles et les subsides alloués pour favoriser la reconstitution des vignes détruites. La commission supérieure du phylloxera a émis le vœu ; à l'unanimité, que ce rappel reçu la plus grande publicité.

Dans la seconde séance, à laquelle assistait M. le ministre qui avait tenu à venir présider l'assemblée, la commission supérieure a adopté les résolutions suivantes : vœu tendant à ce que le canal dérivé du Rhône soit promptement achevé ; vœu tendant à ce que des crédits suffisants soient demandés au Parlement et votés par lui pour assurer : 1^o la continuation du concours de l'Etat dans les opérations de traitements administratifs, et de défense du vignoble français contre l'invasion du phylloxera ; 2^o la continuation des encouragements accordés par l'administration pour favoriser la reconstitution des vignobles détruits dans les départements les plus éprouvés par le phylloxera. Enfin, la commission supérieure a émis le vœu qu'un extrait de l'art. 5 de la loi du 15 juillet 1878, 2 août 1879, relatif aux allocations accordées par l'Etat aux syndicats organisés pour la défense des vignes contre le phylloxera soit affiché dans toutes les communes viticoles de France.

L'*Officiel* publie aujourd'hui le rapport du

directeur de l'agriculture ainsi que l'arrêté relatif à la délimitation des territoires phylloxérés.

On signale la présence, dans les plaines de la Beauce et de la Somme, d'un grand nombre de *mulots, campagnols*, ou souris de terre, qui, paraît-il, font les plus grands ravages dans les semailles d'automne. Ces régions agricoles sont tellement infestées cette année par ces rongeurs que, si l'on n'applique pas immédiatement un moyen efficace, la récolte de l'année prochaine pourrait bien être fort compromise.

Nous croyons devoir faire connaître que le seul procédé qui puisse être employé avec succès contre ces bestioles, est l'acide arsénieux, appelé vulgairement arsenic, que l'on introduit dans les trous de mulots à 25 ou 30 centimètres de la surface du sol.

M. le préfet de la Somme vient de prendre un arrêté en ce sens, par lequel il est enjoint à tout propriétaire ou fermier de détruire ainsi les mulots qui existent dans leurs terres ou autres dépendances de leurs propriétés et exploitations.

L'achat de la matière toxique devra être fait d'après les règlements d'administration chez le pharmacien, et l'emploi en sera surveillé par des délégués du maire de la commune.

La truffe donne lieu sur les principaux marchés de notre département à des affaires très importantes, et les cours tout en variant sensiblement d'une ville à l'autre, restent généralement très fermes.

À Limoges et à Caylus, on la livre à 4.50 et 4.75 ; à Caussade elle ne valait que 3 francs. Nous ne parlons pas de quelques beaux lots destinés aux nababs et qui atteignent alors des prix fabuleux.

ENFANT ÉTOUFFÉ PAR UN CHAT.

À quelques lieues de Paris se trouve la commune d'Épinay-sur-Orge, dont la population vient d'être cruellement impressionnée par le fait qu'on va lire.

M^{me} F... était sortie quelques instants pour les besoins du ménage, laissant à la maison ses deux petits enfants, dont un était endormi dans son berceau.

Un chat profite de son absence pour aller se pelotonner sur la poitrine de son dernier né, qui bientôt fut étouffé sous cette pression.

Quand M^{me} F... fut rentrée et qu'elle eut constaté ce malheur, sa raison tout-à-coup l'abandonna.

Oubliant son mari et son autre enfant, elle décrocha un revolver placé au-dessus de la cheminée de la chambre et s'en tira un coup dans le flanc droit.

On accourut au bruit.

La malheureuse mère baignait dans son sang. La blessure n'a pas amené la mort immédiatement, mais elle est des plus graves et on craint beaucoup pour la vie de M^{me} F...

Lorsqu'on se chauffe auprès d'un bon feu de houille vif et pétillant, on ne songe guère aux terribles drames qui se passent hélas trop souvent au fond des mines d'où on l'extrait :

Voici les détails que publient les journaux anglais sur l'explosion de grison qui s'est produite vendredi dans les mines de Pen-y-Craig (vallée de Rhonda, pays de Galles).

L'explosion a eu lieu entre une heure et deux heures du matin et a été entendue jusqu'à une distance de 5 à 6 kilomètres. 93 hommes étaient descendus dans la fosse une heure ou deux auparavant, mais deux étaient remontés au moment du sinistre.

Vers cinq heures, deux courageux ouvriers sont descendus dans la fosse à l'aide d'un baquet, — les cages s'étant affaissées ; — mais ils ont été arrêtés à 400 mètres par un entassement de planches et de débris qui obstruait complètement le chemin.

Cependant, étant à portée d'oreille des houilleurs, ils se sont mis à crier de toute la force de leurs poumons et ont pu entendre des sons de voix émanant du fond de la fosse.

Les deux explorateurs sont remontés pour communiquer cette bonne nouvelle à la foule, et trois autres volontaires sont descendus à leur place, armés des outils et des engins nécessaires

pour déblayer la voie et rétablir les communications avec les victimes.

Après quatre heures de travail, les débris qui encombraient le chemin étaient enlevés, et les trois travailleurs s'engageaient à tâtons dans la fosse, plongés dans une obscurité profonde. Ils ne tardèrent pas à retrouver quatre travailleurs encore vivants, mais dans un état de délire voisin de la folie. Ceux-ci ont revu le jour vers dix heures.

Une troisième équipe est alors descendue dans la fosse et a fait la découverte de quatorze cadavres presque pétrifiés, dans l'attitude de la prière. La plupart portaient la trace d'horribles brûlures, et quelques-uns étaient méconnaissables. Le désespoir manifesté par les familles de ces malheureux lorsqu'ils ont été ramenés à la surface est indescriptible.

Les travaux de sauvetage ont continué jusqu'à la tombée de la nuit ; à cette heure, le nombre des cadavres retrouvés était de trente, et l'on avait la certitude que tous les autres mineurs descendus dans la fosse avaient péri. Tout compte fait, il y aura 84 morts, dont plus de 40 étaient pères de famille. La mine de Pen-y-Craig est composée de deux fosses : on ignore dans laquelle s'est produite l'explosion.

La vallée de Rhonda est tristement célèbre par les catastrophes qui s'y sont produites. C'est là qu'il y a deux ans, plus de 150 mineurs perdirent la vie dans l'explosion des houillères d'Abercane, et plus récemment encore qu'eurent lieu les explosions de Dinas et de Risca, qui firent à elles deux près de deux cents victimes.

Dans la séance du 24 décembre, le conseil supérieur de l'instruction publique a voté en principe la transformation en lycées des collèges de Cherbourg, Aurillac, Boulogne, Tulle et Gap. Il a approuvé le règlement de l'école normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses.

On annonce qu'une femme de Belmont (Loire), âgée de quatre-vingt-cinq ans, va demander judiciairement sa séparation de corps.

Ce fait est, croyons-nous, sans beaucoup de précédents.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 30 décembre 1880.

Représentation donnée au bénéfice de M. Barthélemy.

Orphée aux Enfers

Opérette bouffe en 4 actes par J. Offenbach. Mlle Andréa Gueymard remplira le rôle d'Euridice.

Le spectacle commencera par **MON ISMÉMIÉ**

Comédie-vaudeville en un acte.

Dernières Nouvelles

INCENDIE D'UN CUIRASSÉ.

Toulon, 29 décembre.

Ce matin, à 3 heures, le canon d'alarme mettait la population en émoi, la cloche de l'arsenal appelait du secours. Le *Richelieu*, cuirassé de premier rang en deuxième catégorie de réserve dans l'arsenal de Castignac, brûlait depuis deux heures et demie malgré les prompts secours de l'escadre des marins de la division et des troupes de l'armée de terre et de mer ; il a été impossible d'arrêter les progrès de l'incendie.

Entre 4 et 5 heures, le *Richelieu* coulait en s'abattant d'un bord sur le *Tourville*. Plusieurs hommes ont été blessés. La cause de l'incendie est inconnue.

Il paraît que Blanqui vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie.

Bourse de Paris

Cours du 30 décembre.

Rente 3 p. %	84 90
— 3 p. % amortissable	87 15
— 4 1/2 p. %	115 60
— 5 p. %	119 60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

de la Banque Nationale, capital : 30 millions
11, RUE LE PELETIER
Paris, le 28 décembre 1880.

Le mois finit bien, les tendances sont excellentes,

le 5 0/0 fait 119.65, le 3 0/0 85, l'Amortissable 87.35.

C'est surtout sur les valeurs que l'on va désormais chercher une plus-value de son capital ; en attendant la hausse prévue, elles donnent un beau revenu à l'argent qui s'y emploie. Prenons pour exemple la Banque Nationale ; l'achat d'une de ses actions à 620 exige un déboursé de 370 fr. seulement ; les communications qui seront faites à la prochaine assemblée justifieront et amèneront, par suite, un cours beaucoup plus élevé, 700 fr. au minimum ; en attendant cette plus-value, ses actionnaires touchent 7 à 8 0/0 de leur capital, ce qui leur rend l'attente facile.

A ces causes permanentes de hausse s'en joint en ce moment une temporaire et d'un effet plus immédiat. Il s'est formé sur cette valeur un découvert qui ne s'est pas encore racheté et ne pourra le faire qu'en provoquant une élévation des prix.

Le Foncier est de nouveau en hausse, le Lyon nais s'est élevé aux environs de 1.030 ; le Foncier Algérien est ferme vers 640, la Banque de Paris vers 1.170.

Il y a des demandes suivies sur le Lyon et le Nord, le Midi et l'Orléans restent à peu près stationnaires.

Le Gaz très mouvementé varie parfois de plus de 40 fr. dans une même Bourse, les Omnibus sont lourds aux environs de 1.350.

Il y a des transactions actives sur les Bons de l'Assurance Financière de 345 à 350.

La Banque Nationale a pour correspondant à Cahors, le **CRÉDIT DU LOT**, rue du Lycée, 15, où on peut s'adresser pour tout ce qui concerne cette société.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé devant M^e Daymard, notaire à la résidence de Sérignac, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt, le sieur Jean Albagues, propriétaire, habitant et domicilié au lieu de Lilette, commune du Boulvè,

A acquis : De Jean Sagnes, père et Catherine Laborie son épouse, qu'il assiste et autorise ; de Jean Sagnes, fils et dame Adeline Escande, son épouse, qu'il assiste et autorise, tous les quatre propriétaires-cultivateurs domiciliés ensemble au lieu de Lavit, commune du Boulvè.

Un entier corps de biens situé au lieu de Lilette, dans la section de Ségos, commune du Boulvè, tout contigu et traversé par le chemin rural de Ségos à Lamortille et composé d'édifices, terres labourables, prés, vignes, bois et pâtures, cabaux semences et immeubles par destination, le tout sans aucune exception ni réserve ; les cabaux et immeubles par destination se composent : 1° d'une paire de bœufs de valeur de cinq cents francs ; 2° d'une charrette d'une valeur de cent vingt francs ; 3° de quatre-vingts litres de millet de valeur de quinze francs ; 4° de quatre-vingts litres de pommes de terre de valeur de six francs.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de sept mille francs, dont six mille deux cent trente-neuf francs pour les biens immeubles. A-compte sur le prix de vente l'acquéreur a payé trois mille francs au vendeur qui lui en donne quittance et décharge.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt, et le procès-verbal de dépôt, délivré par le greffier, a été notifié, par exploit de Brousse huissier, en date du trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt.

1° A Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors ;

2° Et à la dame Catherine Laborie, épouse de Sagnes père, un des vendeurs.

Cette insertion a pour but de purger les biens vendus de toutes hypothèques légales inconnues.

L'avoué poursuivant la purge,

Louis BOUSQUET

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Revue scientifique et la Revue politique et littéraire, qui paraissent chaque samedi dans le même format, l'une sous couverture rose, l'autre sous couverture bleue, prendront, à partir du 1^{er} janvier, de grands développements. Elle contiendront chacune 64 colonnes in-4° au lieu de 48. Ce qui a rendu nécessaire cet agrandissement matériel, c'est que l'une et l'autre se voient obligées de répondre à des besoins intellectuels de plus en plus variés à mesure qu'elles se répandent dans un plus grand nombre de mains.

La Revue scientifique donnera régulièrement un aperçu général des progrès récents, tant en France qu'à l'étranger, de chaque science particulière (physique, hygiène, géographie, chimie, physiologie, zoologie, thérapeutique, médecine, économie politique, agronomie, botanique, astronomie, anthropologie, statistique, art militaire.)

La Revue politique et littéraire publiera dorénavant des Nouvelles. Elle mettra en honneur ce genre charmant dont les Alfred de Musset, les Mérimée, les Tournèf ont donné des modèles incomparables. Elle s'est assurée du concours de MM. Tourguenef, Alphonse Daudet, Ludovic Halévy, Francisque Sarcey, de Cherville, Paul Bourget, Arthur Baignières, Jules de Glouvet, etc.

En attendant, elle va publier une grande partie du roman posthume de GUSTAVE FLAUBERT. Les abonnés nouveaux au 1^{er} janvier recevront en prime tout ce qui aura paru de ce roman, intitulé : *Bouvard et Pécuchet*.

LIBRAIRIE HACHETTE

Nous arrivons maintenant aux journaux illustrés. La Librairie Hachette en publie deux dont la réputation n'est plus à faire.

Le Tour du Monde date de 1860, il achève par conséquent sa vingt et unième année : on pourrait dire que c'est une gloire nationale ; on ne saurait, en effet, trouver ailleurs une collection comme celle-ci, comprenant 330 grands voyages, environ 11,000 gravures et 400 cartes ou plans. L'année 1880 (1 ou 2 vol. in-4, broché 25 fr.) contient les voyages de M. Charnay à Java et en Australie ; de M. de Coster dans la Néerlande ; du docteur Lortet en Syrie ; de M. Belle dans la Toscane ; du docteur Harmand dans le Laos et chez les populations sauvages de l'Indo-Chine ; de M. Armand Reclus aux isthmes de Panama et de Darien ; de M. Ch. Joliet, au sud du Doubs ; de M. Héron de Villefosse à Tebessa ; du docteur Crevaux de Cayenne aux Andes ; de M. Veth à travers l'île de Sumatra ; de madame Carla-Serena en Imériethie, et du docteur Nachtigal dans le Tibesti et le Baguirmi ; le tout accompagné de 500 gravures sur bois et de 27 cartes ou plans.

Le Journal de la jeunesse, de date plus récente, s'est assuré une belle place sur les rayons, grâce à Dieu, de mieux en mieux remplis, de la bibliothèque de nos fils et de nos filles. Huit années en ont paru, se recommandant, les unes comme les autres, par un choix de matières toujours judicieux, par la préoccupation constante de joindre à la plus pure morale l'agrément et l'utilité. La huitième année de la collection (chaque année, 2 vol. brochés, 20 fr.) contient des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et de voyages, des causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, les arts et l'industrie, avec de brillantes et spirituelles illustrations, et forme, sans contredit, une des plus attrayantes lectures que l'on puisse mettre entre les mains d'un jeune garçon ou d'une jeune fille de dix à quinze ans.

J'ai encore sous les yeux, à l'usage de ces messieurs et de ces demoiselles, depuis l'adolescence jusqu'au premier âge, tout un ensemble de jolis volumes, les uns sérieux et instructifs, les autres divertissants, tous intéressants. Je me borne à les énumérer ; au seul nom de l'auteur, au seul titre, les jeunes lecteurs sauront deviner et ce qu'ils valent. Voici *Pendragon*, par Alfred Assolant ; *Le Pays du soleil*, par R. Cortembert et Ch. Deslys ; *Feu de paille*, par madame Colomb ; *L'ami François*, les *Nomades*, la *Petite reine*, par Ch. Deslys, les *Deux mousses*, par Louis Rousselet ; *Grand-père*, par J. Girardin (tous ces ouvrages in-8, broché, 5 fr.). N'est-ce pas, mes chers amis, que ces noms-là vous sont bien connus ? Voici encore *cent tableaux de géographie pittoresque*, avec une introduction topographique par Ch. Delon (gr. in-8, cartonné, 6 fr.) *La Mer glacée du pôle*, souvenir d'un voyage sur l'Alerte, par Markham, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard (in-16, broché, 4 fr.) ; *La Lanterne magique*, par J. Levoisin (album gr. in-8, avec gravures en couleur cart. 8 fr.) ; *les infortunes de Chouchou*, par madame Colomb (in-16, broché, 2 fr. 25) ; *l'Histoire de deux petits frères*, par madame de Witt née Guizot (in-16, broché, 2 fr. 25).

La Bibliothèque des merveilles, s'est enrichie de quatre volumes : *les grands froids*, par Bouaut, les *Villes retrouvées*, par G. Hunno, les *Merveilles polaires*, par L.-b. zeilles ; les *Télégraphes*, par Ternand (chaque vol. in-16, broché, 2 fr. 25).

La Bibliothèque rose, contient six ouvrages de plus, ce qui fera bien près de deux cents : *Grand-maman*, par Ch. Delys ; *Cadette*, par mademoiselle Fleuriot ; *les petits Voisins*, par mademoiselle Gouraud ; *Ginette*, par mademoiselle de Martignac ; *Belle, sage et bonne*, par madame de Rostoptchine ; *les Mémoires de mademoiselle Thérèse*, par madame de Stolz.

Je ne vous citerai que par mémoire les splendides illustrations chromolithographiques de tous ces albums qui composent le *magasin des enfants* (2 fr. et 1 fr. l'album, petit in-4 ou in-8) Mais j'appellerai, pour finir, votre attention sur la collection, inaugurée l'année dernière, par la *Bibliothèque des écoles et des familles*. Ses dix séries illustrées (vol. in-8 et in-16, brochés, 1 fr. 50 et 1 fr.) comprennent maintenant, la première 37 ouvrages, et la seconde, 16. Il faudrait vous en citer les titres ; mais, vous tous qui avez eu des prix aux dernières vacances — et je suppose qu'il n'est aucun de vous qui n'en ait eu — vous les connaissez aussi bien que moi.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — *Sommaire* du N° 610, du 18 décembre 1880 : Les vendanges dans les pays phylloxérés. II. — Sur les bases scientifiques de l'alimentation — Tourteau de chanvre, valeur et composition. — Jurisprudence agricole. — Bibliographie agricole (fin). — Sur les vignes américaines. — Une station forestière en Sologne. — Situation des paysans russes émancipés. — Maladie des oliviers aux environs de Montpellier. — Le cidre. — Sur le concours régional d'Oran. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURE NOIRE : Labourage par l'électricité à Sermize. Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 1042^e livraison (25 décembre 1880). — Voyage du Bornou au Baguirmi, par M. le docteur Gustave Nachtigal. — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Yvan Pranshnikoff. — Revue géographique, par MM. C. Maunoir et H. Duveyrier.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 421^e livraison (25 décembre 1880). — TEXTE : Maman, par J. Girardin. — Le ratier de Hamelu, par Frédéric Dillaye. — 1881, par Albert Lévy. — Les Tambours, par Eugène Muller. — Les animaux-mousses, par M^{me} Gustave Demoulin.

DESSINS : Tofani, E. Bayard, Delahaye.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 23 décembre.

Texte : A nos Abonnés, A. Genevay. — Défendante de Ferrari, le Bon Gamba. — Le Musée de Fontainebleau, Henry de Chennevières. — Ulysse Butin, Leroy.

Gravures : Iphigénie en Aulide. Dessin de A. Brun, d'après le tableau de Feuerbach. — Saint Nicolas — Saint Laurent. Tableaux de Défendante de Ferrari. Dessins de L. Carred. (*Collection du comte Bertoni*). Saint Jean-Baptiste et Saint Etienne — Saint Laurent et saint Roch. Tableaux de Défendante de Ferrari, appartenant à l'église de Feletto Canavese. Dessins de Paul Moutet. — Triptyque de Défendante de Ferrari. Dessin de Biscarra. — Composition de Saint-Aubin. — Plafond de la grande salle du commerce à Marseille, par Magaud. Gravure de Thomas. — L'Archange saint Michel, Charles III de Savoie et sainte Barbe, par Défendante de Ferrari. Dessins de Biscarra. — Type de marin à Villerville, (Calvados). Dessin d'après nature d'Ulysse Butin. — Gravures de Jean-Baptiste Huet.

DICTIONNAIRE

de l'industrie et des arts industriels.

Chaque série nouvelle est un nouveau succès pour cette magnifique publication, la 11^e qui vient de paraître offre au lecteur des études du plus grand intérêt, tant par l'exposé des faits nouveaux que par le talent des écrivains qui collaborent à cette vaste encyclopédie. Parmi les articles contenus dans ce fascicule, nous détachons la fabrication du BORAX, celle très remarquable des BOUCHES À FEU, en France et à l'étranger, un aperçu historique de l'usage des BOUCLES DE CEINTURE et d'OREILLES à toutes les époques, les BOUCHERS sous l'ancienne juridiction, l'emploi des BOUËES complétant l'article BALISAGE déjà publié, l'installation des BOUCHOTS en mer, la BOULANGERIE ancienne et moderne, la fabrication de la BOUGIE avec les perfectionnements apportés dans cette importante industrie : les BOUGIES ÉLECTRIQUES Jablochhoff, Jamin, etc., les biographies de Borda, François BOUCHER, André BOULLE, etc. Toutes ces études sont illustrées de belles gravures sur bois qui donnent à cet ouvrage le caractère d'une édition artistique.

Les éditeurs expédient *franco* le sommaire des séries déjà parues, et contre 2 fr. 50 en timbres-postes une *Série à titre d'essai*.

Le rhume le plus opiniâtre et la bronchite sont rapidement soulagés et souvent aussi radicalement guéris, en peu de temps, par l'emploi de deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée ; dans ce cas ce goudron, arrêté la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son marché. En effet, chaque flacon de capsules et coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition, et par conséquent leur effet ne saurait être le même.

Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, aussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

LA BOURSE PARISIENNE

Société anonyme, capital 1 million.

REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT

Aux conditions suivantes :

A vue	fr.	1 50 p. c. par an.
A six mois		3 p. c. —
A un an		5 p. c. —

Minimum du dépôt 200 francs.

Ordres de Bourse. — Paiement de Coupons Prêts sur titres.

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages. Siège : 40 rue Lafayette, Paris.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, et **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS**

PÂTISSERIE CONFISERIE

Spécialité pour les Pâtisseries fines et les Conservees

ROZIÈRES FILS

Boulevard Nord (Cahors)

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonages, Bonbons, fruits confits, Marrons glacés, Chocolat de Paris et tout ce qui concerne les Articles d'Étrennes.

Fromages Glacés, Entremets frappés.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

A VENDRE

1° Les outils et tours provenant des ateliers de serrurerie et de forges.
2° Pressoirs et foulloirs pour la vendange appartenant au S^r Ramondou serrurier mécanicien quai Ségur, n° 17 et rue Fénélon, à Cahors.

Grande facilité pour le paiement.

A VENDRE

A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne)

Un cheval Arabe, âgé de six ans, robe gris de fer, très doux, pouvant être attelé seul ou à deux et se montant très-bien, taille 1 m. 52 c.

S'adresser chez M. Victor Lafon, rue de la Mairie, à Cahors.

RÉOUVERTURE

DU

GRAND CAFÉ DIVAN

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:

Bière de Strasbourg.—Bière blonde de Vienne.—Nektar-Bock de Bavière

Liqueurs des 1^{re} Marques.

Cépages Américains

VRAIS

Jacquez produisant 84 hectolitre à l'hectare.
à des prix très-modérés,
S'adresser à M. Elie Douyset fils route Capestang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

1° Une Maison située place du Marché et rue des Elus composée d'un vaste magasin des mieux exposés pour l'exploitation d'un commerce, d'un vaste entre-sol et 1^{er} étage.

2° Une Vigne d'un grand rapport avec maison, située à Lamothe, appartenant à l'ancienne propriété de M. Lescole.

3° Une autre Vigne avec maison dont la majeure partie a été renouvelée, située dans la combe del Treil derrière la montagne St-Cirq.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} veuve Berger, à M. Filhol négociant ou à M. Delmas, quai de Regourd, 15 bis, Cahors.

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL

pour la

COLORATION DES VINS

GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicou sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux. »

Toulouse, le 19 novembre 1880

MEILLÉS

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

La Banque Parisienne

Capital: 20 millions de francs

7, rue Chauchat, 7 Paris.

Bureaux auxiliaires: (A 41 r. de Rennes 3 40, rde Turbigo

garantie contre le risque

de remboursement au pair

Les porteurs d'obligations

remboursables

Aux Tirages de Janvier 1880.

PRIME DE LA GARANTIE PAR TITRE

Obl. ville de Paris 1875.....	Of. 45 c.
— 1/4 — 171.....	Of. 05 c.
— Domale d'Autriche	Of. 15 c.
— Omnibus.....	Of. 15 c.
Annuit. Orléans-Châlons..	Of. 10 c.

Lire tous les mercredis Le Capitaliste qui contient avec tous les tirages une notice détaillée relative au fonctionnement et aux prix de cette opération.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par M. IDIDES,

Cofesseur-Parfumeur Boulevard Sud

30 Fr. LE SOIR 30

14^e Année

Grand Journal Politique Quotidien

QUI CONSACRE AUX

DÉBATS DES CHAMBRES

et aux affaires

FINANCIÈRES ET COMMERCIALES

une place très-considérable,

NE COUTE QUE 30 FRANCS

Une Semaine d'Essai, UN FRANC.

Paris, 12, rue Grange-Batelière, 12. Paris.

MERVEILLEUX

12^e MONTRE

CYLINDRE AMÉRICAIN

Homme & Dames

La seule véritable, à remontage et mise à l'heure sans rien ouvrir, non en cuivre et cadran papier comme dans les imitations, mais à cadran émail et en beau métal blanc inaltérable. Envoi F^o avec garantie de deux ans sur facture et Tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre.—Adresser mand. ou timb. au dépositaire de France, G. TRIBAUDEAU, Fabricant, rue Clos-Saint-Paul, 4, à Besançon (Doubs), ou à Paris, 84, boulevard Sébastopol.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, rue de la Paix, Paris.

Société anonyme. — CAPITAL CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} hypothèque: QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant: à six mois, 3 0/0 — à un an, 3 1/2 0/0, — deux ans et au-delà, 4 0/0.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons

de Caisse,

A PARIS:

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER:

A toutes les Agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. BENECH, correspondant de la Société, Agent général d'assurances, à Cahors, se charge de faire sans frais les opérations ci-dessus.

33, RUE DE FLEURUS
PARIS

LIBRAIRIE ABEL PILON

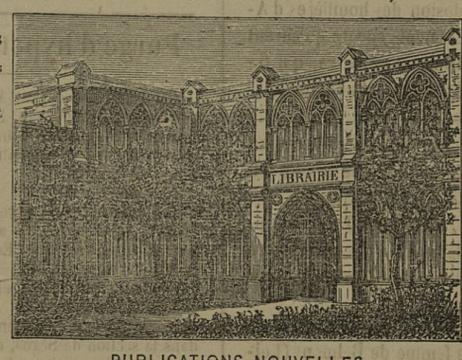
RUE DE FLEURUS, 33
PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

Vignes Américaines

Boutres garantis de m pro-os priétés, 15 médailles or et argent. Dessin du greffoir Barral, notice et prix-courant seront adressés gratis sur demande. Dépôt d'Engrais Egoutine. Fr. 5, 50 0/0 kil. Vade mecum des vignes américaines, fr. 2 Adresse: LÉON BARRAL, de la Société d'agriculture et d'horticulture, Avenue de Toulouse, 5, Montpellier (Hérault). Demande de représentants.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867
PREMIERS PRIX
aux CONCOURS régionaux du Midi.
USINE à LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
SEULE LE VÉRITABLE NON

LA RÉGLISSE SANGUINEDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

VENTE le jour de la Foire

Pour cause du départ il sera mis en vente sur la place d'armes à Cahors, un petit Break et un léger Tilbury. Le tout en bon état.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toute les spécialités françaises et étrangères

ESCROUZAILLES

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents anciens. Thés et Chocolats variés.